

DATE DE PUBLICATION : 3 juin 2015

Le directeur général des Études et des Relations internationales

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des Études et des Relations internationales le 3 septembre 2012 ;

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Anne LE LORIER, premier sous-gouverneur, le 13 janvier 2012 ;

Délégation permanente est donnée à M. Benoît MOJON, directeur des Études monétaires et financières, et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Hervé LE BIHAN, adjoint au directeur des Études monétaires et financières, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous les actes ou décisions à caractère individuel, toutes les conventions ainsi que tous les documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction des Études monétaires et financières, à l'exception de la nomination des chefs de service et des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

Fait à Paris, le 1^{er} juin 2015

Marc-Olivier STRAUSS-KAHN